RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

ABC EQUIPEMENT MAYOTTE SARL

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

ABC EQUIPEMENT MAYOTTE
Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000,00 euros

Siège social : 4, impasse des entrepôts kaweni
97600 MAMOUDZOU

RCS MAMOUDZOU n° 534 284 211

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN
Siège social : 204, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Colmar

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ABC EQUIPEMENT MAYOTTE

A l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 5 juin 2023 et en application des dispositions de l'article L.223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

• à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

• à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Ces vérifications, basées sur les comptes annuels établis au 31 décembre 2022, transmise par votre gérance, ont notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation et la date de notre rapport.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

La société ABC EQUIPEMENT MAYOTTE est une société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000,00 euros divisé en 500 parts d'une valeur nominale de 50 euros chacune, entièrement libérées, dont le siège social se situe 4, impasse des entrepôts kaweni – 97600 MAMOUDZOU et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MAMOUDZOU sous le numéro 534 284 211.

La société ABC EQUIPEMENT MAYOTTE a pour activité principale l'achat, l'importation, l'exportation, la distribution, la représentation et la vente de tous engins ou matériels et accessoires quelconques, ainsi que la location de tous engins et matériels et accessoires quelconques sans opérateur.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2022 font notamment ressortir les éléments suivants :

- Un actif immobilisé net d'un montant de 904 324 euros dont 110 000 euros de titres de participations et 8 200 euros de dépôt de garantie et caution versés ;

- Un actif circulant net d'un montant de 1 121 946 euros, comprenant notamment des stocks de marchandises pour 237 075 euros, des avances et acomptes versés sur commandes pour 332 835 euros, des créances clients et comptes rattachés pour 420 736 euros, des autres créances pour un montant de 100 648 euros, des disponibilités pour un montant de 28 046 euros et des charges constatées d'avances pour 2 605 euros ;

- Des capitaux propres d'un montant de 969 845 euros y compris un écart de réévaluation libre de 339 098 et un bénéfice de 93 686 euros ;

- Des dettes d'un montant de 1 056 425 euros constituées de concours bancaires pour 492 euros, de comptes courants d'associés pour 143 119 euros, d'avances et acomptes reçus sur commandes pour 295 608 euros, de dettes fournisseurs pour 146 980 euros, de dettes fiscales et sociales pour 55 365 euros et d'autres dettes pour 414 860 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Strasbourg, le 20 juin 2023

FIDUCIAIRE DU BAS-RHIN SARL

Michel WEBER

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Colmar